



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042716		1ere Gachée : 13:27 (1)		Date : 24/07/2026 tom2607247989		Zone : ZONE 00	
Quantité : 0.50 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : SC LONGROY		Sous Centrale LON	
Client : SNTPB SNTPB		Chantier : SC		Sous Central		Chauffeur : SC	
10 RUE STE APOLLINE		citerne		Transport :		Sous Central	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE		Quantite Origine : 0.50 m3	
13:26				00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 0.50	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
S918		BCP NF EN 206 A2/CN				AUCUNE	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF		0		300		AUCUNE	
Appellation commerciale : BCP 300 D12 S1 II 42				Carac. complementaire : TEMPERATURE : 22°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
				Nom:			
				Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:					
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non